



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/398

Approbation d'une convention de mécénat entre l'Auditorium-ONL et la société Télérama dans le cadre de la saison 20-21

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/398 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT
ENTRE L'AUDITORIUM-ONL ET LA SOCIETE TELERAMA
DANS LE CADRE DE LA SAISON 20-21

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs par saison, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2020/2021, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La société TELERAMA a souhaité accompagner la programmation 2020/21 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon autour d'un projet de mécénat.

A ce titre, le mécène souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, un don en nature d'une valeur de 43 500 euros au titre de 6 concerts de la programmation artistique 2020/21, correspondant à :

- 3 modules dans l'agenda des événements avec parution dans l'édition Télérama NATIONALE print pour les concerts suivants : Journée Musique et science/Une journée avec Yves Klein – samedi 16 janvier 2021, le Vaisseau fantôme/Opéra mis en scène avec l'ONL, Nikolaj Szeps-Znaider - Vendredi 11 et Dimanche 13 juin 2021 et 3^{ème} concert à définir dans le cadre de la saison 20/21 ;
- 3 espressos (espace dans la newsletter quotidienne adressée à 170 000 abonnés) prévus pour les concerts suivants : Tintin autour du monde – Samedi 10 octobre 2020, le Vaisseau fantôme / opéra mis en scène avec l'ONL, Nikolaj Szeps-Znaider - Vendredi 11 et Dimanche 13 juin 2021 et 3^{ème} concert à définir dans le cadre de la saison 20/21 ;

Les contreparties qui seront apportées à Télérama par la Ville de Lyon/Auditorium – Orchestre national de Lyon consisteront notamment :

- Insertion du logo dans la brochure de saison 20/21 de l’Auditorium-ONL (35 000 exemplaires).
Montant de la valorisation : 2 000 €.
- Pleine page réservée dans le programme de salle des 4 concerts concernés.
Montant de la valorisation : 8 000 €.
- Insertion du logo sur le site internet de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon, assorti d’un lien vers le site de l’hebdomadaire.
Montant de la valorisation : 150 €.

Le mécénat correspondant est formalisé dans la convention annexée au présent rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon ont été strictement évaluées à 10 150 € et restent dans les limites de 25 % admises par l’administration fiscale.

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu le projet de convention de mécénat ;

Où l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

1 - La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Télérama est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l’exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET